

Coup de pouce

CC CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS

Présentation du dispositif

Favoriser l'installation de nouveaux artisans / commerçants ou le développement de leurs activités (nouvel investissement etc).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide "Coup de pouce" s'adresse aux commerces avec points de vente et aux artisans. La priorité est donnée aux commerces et artisans qui privilégient les ressources locales de l'économie circulaire.

— Critères d'éligibilité

Etre une micro-entreprise et TPE de moins 10 salariés.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses liées :

- à la rénovation : vitrine, façade, aménagement intérieur,
- aux investissements du matériel professionnel,
- aux investissements d'économie d'énergie,
- aux investissements de sécurité : système de caméras, etc.

Il doit s'agir d'un nouvel investissement et non d'un renouvellement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Cas 1 : Co-financement région / communauté de communes. Si l'entreprise est éligible à l'aide régionale [Financer l'investissement de mon commerce de proximité](#), l'aide accordée par la communauté de communes sera de 10%.

Cas 2 : La communauté de communes intervient seule. Une aide de 20% peut être accordée :

- un minimum de 500 € de subvention pour un minimum de 2 500 € d'investissement,
- un maximum 5 000 € de subvention pour un maximum de 25 000 € d'investissement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Pour toute demande ou renseignements sur le dispositif, contacter le service développement économique : économie@ccvcommunaute.fr ou au 04 73 79 70 70.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 10 salariés.

Organisme

CC CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS

Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans

- 6, avenue du Marronnier
63380 PONTAUMUR